

Organisateur : Association SAUVONS LE QUARTIER DU PIN

Inscription préalable sur l'adresse mail de l'organisateur : [sauvonsquartierdupin.contact@gmail.com](mailto:sauvonsquartierdupin.contact@gmail.com) dans la limite des places disponibles (30max)

Date limite : 4 JUIN 2026

## ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-BIBLIOTHEQUE

Personne physique

se déroulant le 6 juin 2026 à : Boulevard de la République de la place du Pin à la place Castex, 47000 Agen

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le .....à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e),
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Organisateur : Association Sauvons le quartier du Pin

Inscription préalable sur l'adresse mail de l'organisateur : [sauvonsquartierdupin.contact@gmail.com](mailto:sauvonsquartierdupin.contact@gmail.com) dans la limite des places disponibles (30max)

Date limite : 4 JUIN 2026

## ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-BIBLIOTHEQUE

Personne morale (et/ou professionnel)

se déroulant le 6 juin 2026 à : Boulevard de la République de la place du Pin à la place Castex, 47000 Agen

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

.....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de

.....

dont le siège est au (adresse): .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. OUI NON
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature